

## COLLEC COVID-19

VENDREDI 25 JUIN 2021

### Situation sanitaire

Le taux d'incidence dans le département est de 24,5 / 100 000 et un taux de positivité de 1,13 %.

**La diffusion du variant Delta (indien) se poursuit**, il représente environ **10 % des cas de contamination en France**. Cette part augmente progressivement et deviendra **majoritaire à moyen terme sur le territoire**.

Des recherches de présence du variant Delta sont en cours pour le département.

Pour rappel, le variant Delta est 50 fois plus contaminant soit 1 personne peut en contaminer 400.

### Vaccination

L'adhésion à la vaccination fléchit. A ce jour, seulement 46,3 % des tarnais ont reçu au moins une dose et 28,1 % sont à jour d'une vaccination complète. Ce taux de vaccination est inférieur à la moyenne nationale.

→ **Nécessité d'une mobilisation prononcée et de porter l'effort sur les mois de juin et juillet.**

« **ALLER VERS** » : il est important d'aller **chercher les personnes les plus vulnérables ou en comorbidité**, notamment dans les zones où la population est la moins vaccinée.

**Convaincre les personnes** qui sont à l'heure actuelle toujours hésitantes : les orienter vers leur médecin traitant, les vaccinations « sans rendez-vous » sont désormais possibles.

Les médecins vont disposer de la liste des patients non-vaccinés.

→ **Le rôle de la communication est un atout majeur dans cette stratégie de lutte.**

### Protocoles

**L'étape 4 de la réouverture aura lieu le 30 juin**, sans changement, et sera encadrée par un décret à paraître mardi prochain.

Toutefois, selon certains critères restant à définir, par exemple lorsque le taux d'incidence est supérieur à 50, les préfets des départements concernés conserveront la faculté de prendre des mesures locales de gestion de l'épidémie.

**Port du masque : l'arrêté préfectoral est maintenu.** La mesure sera réévaluée mi-juillet.

**Pour toutes les concerts debout et les discothèques** regroupant plus de 50 personnes le pass sanitaire devient obligatoire. Si pass sanitaire, le port du masque n'est plus obligatoire mais seulement recommandé. Par extension, les activités debout dans les salles polyvalentes (ex danse lors des mariages ..) de plus de 50 personnes nécessitent le pass sanitaire.

**Rappel pour les voyages à l'étranger, la liste des pays a changé :**

<https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs>

### Échanges

Les fêtes de village peuvent se tenir sous certaines conditions (cf. FAQ).

Il convient de préserver la distanciation physique et d'éviter tout rassemblement sans port du masque.

Les protocoles relatifs notamment aux fêtes foraines, fêtes d'écoles sont joint au présent envoi.

**PROCHAIN COLLEC LE JEUDI 8 JUILLET 2021 à 11h15**